



## Commission de justice

Fermeture de la prison centrale et création d'un centre judiciaire

Cosignataires : 54 Réception au SGC : 06.02.18 Transmission au CE : \*14.02.18

### Dépôt et développement

La Prison centrale située en pleine Basse-Ville est la seule prison du canton de Fribourg destinée à l'exécution de la détention avant jugement. Quand il y a un manque de places et aussi pour éviter des risques de collusion, les détenus sont transférés dans des établissements hors du canton (rapport du Conseil d'Etat du 14 décembre 2015 présentant la planification pénitentiaire).

Or, la Prison centrale connaît de graves problèmes de sécurité qui sont apparus au grand jour en septembre 2017 lorsqu'un détenu dangereux a pu s'échapper très facilement de la prison au moyen de ses draps. Le rapport demandé par la DSJ suite à cet événement constatait le manque aigu de personnel et concluait que « c'est grâce à la conscience professionnelle et à l'engagement de l'ensemble du personnel...que peu d'évènements graves se sont produits, mais c'est au prix d'une prise de risque quotidienne beaucoup trop importante ». Un certain nombre de problèmes a été identifié, qu'il s'agisse du bâtiment lui-même ou des équipements techniques, et des mesures urgentes ont été prises.

La situation de cette prison en pleine ville rend son agrandissement impossible. Son emplacement problématique en milieu urbain est devenu encore plus criant depuis l'ouverture, cet automne, d'un accueil extra-scolaire dans le bâtiment qui lui fait face. Cette proximité n'est pas sans difficultés, les prisonniers de leur fenêtre invectivant le personnel de l'AES et lui proférant des insanités.

En outre, comme aucune surveillance n'est apparemment effectuée aux alentours de la prison, il est facile pour des connaissances des prisonniers de venir se poster de l'autre côté du mur d'enceinte et il a été constaté que, plusieurs fois par semaine, les prisonniers communiquent avec des connaissances par-dessus le mur d'enceinte.

Cette situation est inadmissible tant du point de vue judiciaire que de coexistence avec les habitants.

Dans son rapport sur la planification pénitentiaire cité ci-dessus, le Conseil d'Etat reconnaissait « qu'à long terme se posera la question du remplacement de la Prison centrale, qui nécessitera de lourdes rénovations, par une prison moderne et située en périphérie ».

Enfin, un nouveau régime des sanctions est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, rétablissant notamment les courtes peines privatives de liberté. Dès lors, il est fort à parier que le manque de place de détention s'accroîtra encore davantage.

Sur la base des faits constatés, les postulants demandent au Conseil d'Etat d'étudier la fermeture de la Prison centrale et la création d'un véritable centre judiciaire qui pourrait réunir, notamment, en plus d'une prison pour la détention préventive, le Ministère public et le Tribunal des mesures de contraintes comme cela existe, par exemple, à Burgdorf.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).